

# REGLES APPLICABLES A TOUTES LES COMPETITIONS INDIVIDUELLES A.F.T. 2024

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| REGLES APPLICABLES A TOUTES LES COMPETITIONS A.F.T. 2024..... | 1  |
| 1. DISPOSITIONS GENERALES.....                                | 2  |
| Article 1 Tenue vestimentaire.....                            | 2  |
| Article 2 Classement .....                                    | 2  |
| Article 3 Semaine compétition : définition.....               | 2  |
| Article 4 Inscription.....                                    | 2  |
| Article 5 Age.....  | 3  |
| Article 6 W.O. ( walk over ).....                             | 3  |
| Article 7 Coaching .....                                      | 4  |
| Article 8 Faux scores.....                                    | 4  |
| Article 9 Balles.....   | 4  |
| 2. ORGANISATION DES COMPETITIONS .....                        | 5  |
| Article 10 Généralités.....                                   | 5  |
| Article 11 Inscription, annulation et paiement.....           | 5  |
| Article 12 Droits d'inscription .....                         | 6  |
| Article 13 Tirage au sort .....                               | 7  |
| Article 14 Programmations et horaires .....                   | 8  |
| 3. REGLES TECHNIQUES.....                                     | 9  |
| Article 15 Format de jeu .....                                | 9  |
| 4. DISPOSITIONS PARTICULIERES.....                            | 11 |
| Article 16 Supporters.....                                    | 11 |
| Article 17 Plaintes.....                                      | 11 |

Note :

- le terme "joueur" s'applique aux personnes des deux sexes.
- la notion de « vacances scolaires » fait référence à celles de la fédération Wallonie-Bruxelles

## **1. DISPOSITIONS GENERALES**

L'inscription et la participation à une compétition impliquent le respect des statuts et des règlements de la F.R.B.T., de l'A.F.T. et de T.V. Les organes d'administration respectifs peuvent imposer des conditions spéciales, notamment en vue du respect des contrats de sponsoring conclus (par exemple la marque des balles). En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prévues par les organes d'administration respectifs envers le club défaillant et/ou le joueur concerné.

Toute infraction est sanctionnée conformément au règlement de chaque ligue.

### **Article 1 Tenue vestimentaire**

Le port d'une tenue de tennis est obligatoire. Cette tenue doit être conforme aux règles décrites dans le document "*Les inscriptions publicitaires*"

### **Article 2 Classement**

Tout match joué dans le cadre d'une compétition compte pour le classement individuel des joueurs et est soumis à tous les règlements en vigueur.

### **Article 3 Semaine compétition : définition**

Une « semaine compétition » va d'un lundi au dimanche suivant (ou au plus tard au lundi suivant si celui-ci est un jour férié légal). Le comité compétent peut autoriser un club à commencer une compétition dès le jeudi précédent.

Les « semaines compétitions » sont numérotées en suivant le système I.S.O. (la semaine n° 1 est la première semaine de l'année qui comporte un jeudi). Le dernier jour officiel d'une compétition détermine son numéro de semaine.

### **Article 4 Inscription**

Lors d'une même « semaine compétition » :

Les -15 ans classés de 3 à 25 pts, les – 13 ans dont le classement adultes n'est pas supérieur à 25 pts et, tous les – 11 et – 9 ans, peuvent s'inscrire à deux catégories maximum pouvant être réparties sur deux compétitions.

Tous les autres joueurs peuvent s'inscrire à quatre catégories maximum pouvant être réparties sur deux compétitions.

Parmi ces deux compétitions, maximum une seule peut être un tournoi international A.T.P., W.T.A., I.T.F. ou Tennis Europe.

Le joueur découvert en infraction est immédiatement déclaré W.O. dans tous les compétitions belges dans lesquels il est encore en liste et il reçoit 5 points de conduite par « semaine compétition ».

Remarque :

- dans le cadre d'une participation à un tournoi international (A.T.P., W.T.A., I.T.F. ou Tennis Europe), les matches de qualification de ce tournoi font partie de la « semaine compétition » prévue pour son tableau final.

Particularité concernant uniquement les tournois I.T.F. 15000 \$ et + :

- les matches de qualifications de ces tournois font partie de la « semaine compétition » durant laquelle se déroulent ses qualifications. En conséquence, un joueur ne peut s'inscrire qu'à un tournoi du Belgian Circuit la « semaine calendrier » où il joue des matchs de qualifications de ce type de tournoi.
- en cas de qualification pour le tableau final, et afin de ne pas participer à plus de deux compétitions la même « semaine compétition », un joueur doit prendre les mesures nécessaires au respect de ce point de règlement.

**Article 5    Age**

Dans toutes les catégories, l'âge pris en considération est déterminé par l'année de naissance sans tenir compte du jour et du mois.

Dès le début de la nouvelle saison (début des vacances scolaires d'automne 2023), tout joueur doit s'inscrire dans les catégories de l'âge qu'il atteindra pendant l'année civile 2024.

**Article 6    W.O. ( walk over )**

Le joueur qui ne se présente pas auprès du juge-arbitre à l'appel de son match est déclaré W.O.

Un W.O. non-excuse est sanctionné.

Un W.O. ne peut être excusé qu'en cas de force majeure par un document officiel.

*Pour plus de précisions, consulter le document " Règles spécifiques des W.O. "*

### **Article 7    Coaching**

Le coaching n'est pas autorisé lors des compétitions individuelles, sauf lors des tournois du B.J.C. et du championnat de Belgique des jeunes ( pour + de détails, cfr le règlement de ces deux compétitions).

### **Article 8    Faux scores**

Le juge-arbitre doit renseigner le score réel d'un match sur base de ce qui s'est déroulé sur le terrain.

Une amende de 250€ sera appliquée au club organisateur si la ligue ou le comité dont dépend la compétition constate que le juge-arbitre a inscrit un faux score.

### **Article 9    Balles**

Seules les balles homologuées par l'I.T.F. peuvent être utilisées.

Pour les finales, c'est l'organisateur qui les fournit, à raison de quatre balles neuves par match. Sauf disposition particulière, pour les autres matches, ce sont les joueurs qui les fournissent.

*Pour plus de précisions, consulter le document " Les règles du tennis" (règle 3 et annexe 1).*

## 2. ORGANISATION DES COMPETITIONS

### **Article 10 Généralités**

L'organisation des compétitions se déroule dans le respect des dispositions ci-après et de celles décrites sur le site de l'A.F.T., rubrique " Officiels", *documents communs*.

L'élaboration des calendriers sont du ressort de la ligue et de ses régions, sur proposition des clubs.

### **Article 11 Inscription, annulation et paiement**

L'ensemble de ces opérations s'effectuent via le site [www.aftnet.be](http://www.aftnet.be)

Les inscriptions peuvent être effectuées au plus tôt, à partir du lundi à partir de 20 heures, quatre semaines avant la date officielle de la compétition jusqu'au mardi précédent la date officielle du début de la compétition, à 20 heures. Ce délai de quatre semaines peut être inférieur pour les compétitions qui se déroulent les trois premières semaines après la publication d'un nouveau calcul de classement.

Toute inscription peut être annulée par les joueurs eux-mêmes ou par le juge arbitre, jusqu'au lundi précédent la date officielle du début de la compétition, à 20 heures.

A partir du lundi précédent la date officielle du début de la compétition, à 20 heures, jusqu'au mardi précédent la date officielle du début de la compétition, à 20 heures, seul le juge arbitre a la possibilité d'encore procéder à l'inscription ou l'annulation de joueurs.

A partir du mardi précédent la date officielle du début de la compétition, à 20 heures, plus aucune inscription ou annulation ne peut plus avoir lieu.

Le juge-arbitre a le droit de refuser certaines inscriptions; la justification du refus est obligatoire.

Les droits d'inscription sont à payer au club organisateur, même en cas de W.O.

En cas de W.O. à un stade de la compétition où un paiement est prévu dans le règlement du tournoi, ce montant devra être payé spontanément auprès du juge arbitre avant la date officielle de la fin de la compétition. Au-delà de cette date, tous les paiements (avec ajout de frais administratifs) devront se faire selon les modalités décrites dans le courriel envoyé aux joueurs concernés.

Tant qu'il n'a pas régularisé sa situation financière, le joueur est interdit de toute nouvelle inscription à un tournoi ou un championnat ; en interclub par contre, sa participation reste autorisée.

## Article 12 Droits d'inscription

| CATEGORIES « ADULTES » |          |   |   |
|------------------------|----------|---|---|
|                        |          | Fin des vacances scolaires de Printemps à fin septembre | Octobre à fin des vacances scolaires de Printemps |
| Tout type              | SIMPLES  | Maximum 15 €/pers.                                      | pas de norme                                      |
|                        | DOUBLES* | Maximum 10 €/pers.                                      | pas de norme                                      |

\* par poules ou par élimination directe

Nb : les droits d'inscription ci-dessus peuvent se répartir sur maximum deux tours

| CATEGORIES « JEUNES »  |           |   |   |
|------------------------|-----------|---|---|
|                        |           | Fin des vacances scolaires de Printemps à fin septembre | Octobre à fin des vacances scolaires de Printemps |
| Belgian Junior Circuit | SIMPLES   | 10 €/pers.  | 15 €/pers.  |
|                        | DOUBLES   | 5 €/pers.   |   |
| Autres                 | SIMPLES   | 10 €/pers.  | pas de norme                                      |
| 12 M                   | 7 €/pers. |   |   |

Nb : les droits d'inscription ci-dessus peuvent se répartir sur maximum deux tours

### **Article 13 Tirage au sort**

Deux joueurs affiliés à un même club ne peuvent, si possible, se rencontrer lors de leur premier match, sauf spécifications contraires précisées dans un règlement particulier.

Le tirage au sort et la programmation des matches sont effectués par le juge-arbitre ou par toute autre personne qu'il mandate.

Dès l'inscription de 2 joueurs, une compétition doit être organisée.

Le tirage au sort des compétitions est régi par les normes suivantes :

| <b>Adultes</b>   |  |                      |                       |                           |
|--|--|----------------------|-----------------------|---------------------------|
| <b>Catégories de simples</b>   | <b>Nombre d'inscrits</b>                             | <b>Tableau final</b> | <b>Qualifications</b> | <b>Pré-qualifications</b> |
| MI, II, III, IV, V<br>M35 I, II, III, IV, V<br>M50 I, II, III, IV<br>M60 I, II, III<br>D I, II, III, IV<br>D25 I, II, III<br>D40 I, II, III<br>D55 I, II | De 2 à 11  | oui                  | non                   | non                       |
|  | De 12 à 24   | 4 acceptés           | autres joueurs        | non                       |
|  | De 25 à 32   | 8 acceptés           | autres joueurs        | non                       |
|  | De 33 à 56   | 8 acceptés           | 8 acceptés            | autres joueurs            |
|  | 57 et plus   | 8 acceptés           | 16 acceptés           | autres joueurs            |
| M VI - M35 VI – M50 V – M60 IV<br>D V - D25 IV – D40 IV - D55 III  | tableau unique (quel que soit le nombre d'inscrits)  |                      |                       |                           |
| <b>Catégories de doubles</b>   | Tableau unique<br>ou<br>par poule avec tableau final |                      |                       |                           |
| <b>Jeunes</b>  |  |                      |                       |                           |
| <b>Catégories de simples</b>   | <b>Nombre d'inscrits</b>                             | <b>Tableau final</b> | <b>Qualifications</b> | <b>Pré-qualifications</b> |
| Belgian Junior Circuit<br>(toutes les catégories)  | De 2 à 11  | oui                  | non                   | non                       |
|  | De 12 à 24   | 4 acceptés           | autres joueurs        | non                       |
|  | De 25 à 32   | 8 acceptés           | autres joueurs        | non                       |
|  | De 33 à 56   | 8 acceptés           | 8 acceptés            | autres joueurs            |
|  | 57 et plus   | 8 acceptés           | 16 acceptés           | autres joueurs            |

|                                     |                              |            |                |     |
|-------------------------------------|------------------------------|------------|----------------|-----|
| Grades 1 et 2<br>(-9, -11 et -13)   | De 2 à 11                    | oui        | non            | non |
| Grades 1, 2 et 3<br>(-15)           | De 12 à 24                   | 4 acceptés | autres joueurs | non |
| Championnats<br>A.F.T. et régionaux | 25 et plus                   | 8 acceptés | autres joueurs | non |
| Grades 3<br>(-9, -11 et -13)        | Par poule avec tableau final |            |                |     |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Catégories de doubles</b> | Tableau unique<br>ou<br>par poule avec tableau final |
|------------------------------|--|

### **Article 14 Programmatons et horaires**

Le joueur est responsable de ses disponibilités d'horaire et le juge-arbitre prend toutes les décisions utiles au bon déroulement de sa compétition.

Le joueur est tenu de s'informer par lui-même de la programmation de ses matches, soit via le site de la ligue dont dépend la compétition, soit auprès du juge-arbitre.

Après l'appel d'un match, le joueur doit être présent sur le terrain dans un délai maximum de 15 minutes, prêt à jouer, sous peine de W.O.

Les modalités suivantes sont d'application :

- en cas de conflit d'horaires avec un joueur, la priorité est donnée à la compétition qui se termine par rapport à celle qui débute.
- si deux compétitions se terminent la même semaine, la priorité est donnée à la compétition où le joueur est au stade le moins avancé du tableau

Dans les catégories -13 ans et + jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20.00 heures.

Dans toutes les autres catégories, il est interdit de faire commencer un match après 23.00 heures sans l'accord des joueurs concernés.

Une compétition inachevée à sa date officielle de clôture perd toute priorité par rapport aux autres compétitions en cours.



### 3. REGLES TECHNIQUES

#### Article 15 Format de jeu

| Catégories             | Balles                                 | Terrain                                | Sexe   | Matchs de simples  |
|------------------------|--|--|--|--|
| -7 ans                 | Rouges feutrées                        | 12 m<br>Filet à 80 cm<br>(cfr. Plan)   | Mixité   | Match en 1 ou 2 sets, premier à 12 pts sans 2 pts d'écart ;le service s'effectue par un lancer de balle à la main à bras cassé au-dessus de la tête avec les pieds derrière la ligne de fond (un seul essai), changement de service suivant le modèle tie-break; le carré de service est constitué du demi-terrain opposé, hormis le couloir de doubles du terrain de 24 m |
| - 9 ans                | Orange<br>à pression réduite           | 18 m<br>filet à 80 cm<br>(cfr. Plan)   | Mixité<br>sauf pour BJC<br>et<br>Championnat<br>A.F.T. | Match en 1 ou 2 sets gagnants (selon le type de compétitions), premier à 4 jeux avec tie-break à 3/3 (1 <sup>er</sup> à 7 pts avec deux pts d'écart)   |
| - 11 ans               | Verte<br>à pression légèrement réduite | 21 m<br>filet à 91,4 cm<br>(cfr. Plan) | Pas de mixité  | Match en 1 ou 2 sets gagnants (selon le type de compétitions), premier à 4 jeux avec tie-break à 3/3 (1 <sup>er</sup> à 7 pts avec deux pts d'écart)   |
| - 13 ans               | Jaune<br>à pression                    | 24 m<br>filet à 91,4 cm<br>(cfr. Plan) | Pas de mixité  | Match en 1 ou 2 sets gagnants (selon le type de compétitions), 1 <sup>er</sup> à 6 avec tie-break à 6/6 (1 <sup>er</sup> à 7 pts avec deux pts d'écart)  |
| 13 ans<br>et plus âgés | Jaune<br>à pression                    | 24 m<br>filet à 91,4 cm<br>(cfr. Plan) | Pas de mixité  | Match en 2 sets gagnants, premier à 6 jeux avec tie-break à 6/6 (1 <sup>er</sup> à 7 pts avec deux pts d'écart)  |

#### Particularités:

- la catégorie « 11 ans » des tournois du Belgian junior circuit se joue sur un terrain 24m avec des balles jaunes (à pression normale).
- dans les catégories Messieurs 50 et 60, et Dames 40 et 55, l'éventuel 3ème set se joue uniquement en un Super tie-break (1<sup>er</sup> à 10 pts avec deux pts d'écart)

### **Matches de doubles**

En - 7 ans : pas de doubles

Dans les autres catégories : mêmes règles que pour les matches de simples, SAUF pour l'éventuel 3ème set qui se joue uniquement en un Super tie-break (1er à 10 pts avec deux pts d'écart).

## 4. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### **Article 16 Supporters**

Dans le cas où des supporters d'un joueur se comportent d'une manière si partisane que le jeu est perturbé ou interrompu, le juge-arbitre applique les sanctions prévues dans les règlements de la Fédération Internationale de Tennis.

### **Article 17 Plaintes**

Toute plainte d'un joueur doit être adressée au secrétariat compétent (*voir article 31 point 8 des statuts de l'A.F.T.*) dans les quarante-huit heures des faits, sous peine de non-recevabilité. Ces plaintes sont ensuite transmises aux instances compétentes.

Tout manquement au présent règlement ainsi qu'à l'éthique et aux codes fédéraux doivent être transmis pour examen et pour décision à la chambre de discipline compétente.